

Couveuse automatique

Références :

GPSOT80413 (48 Œufs)

GPSOT80414 (96 Œufs)

GPSOT82258 (112 Œufs)

Manuel d'utilisation



* Photo non contractuelle

A. Vue Générale :

Température intelligente – Le régulateur d'humidité de l'incubateur est un système contrôlé par ordinateur avec une intelligence complète. Il est conçu pour l'industrie de l'incubation avec l'emploi du dernier type de microprocesseur et d'élément électrique. Le contrôleur fonctionne avec une forte capacité antibrouillages et une grande stabilité. Le capteur de température mesure avec une grande précision et une grande portée. Le capteur d'humidité haute performance fonctionne également avec une grande précision et, en outre, il pourrait compenser la température pour rendre la performance plus fiable.

B. Principaux facteurs techniques :

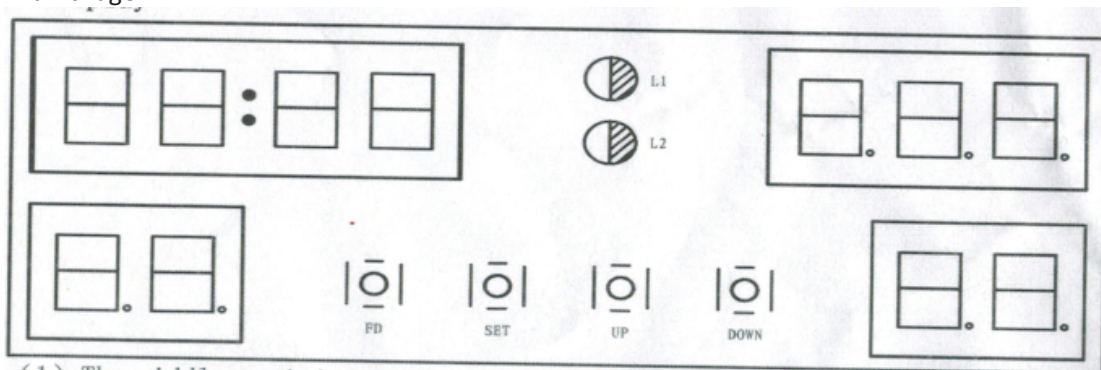
1. Gamme d'affichage de la température : 0-99.9 °C
2. précision de mesure de température : ± 0.1 0.1
3. Gamme d'affichage d'humidité : 0-99% HR
4. Précision du contrôle de l'humidité : $\pm 3\%$ HR
5. Canaux de sortie : 3 canaux : chauffage, humidification et rotation des œufs.

C. Les conditions de travail :

1. Tension de fonctionnement : CA 180V ~ 240V ; Fréquence 50Hz.
2. Humidité relative : moins de 85%
3. Température ambiante : 20C ~ 70 °C

D. Affichage, boutons et paramètres de réglages :

1. affichage



(1) La position du milieu sur l'écran est un témoin lumineux : L1 est le témoin lumineux de chauffage et L2 est le témoin indicateur.

(2) Le côté gauche de l'écran fait tourner le compte à rebours et les jours d'incubation ; le côté gauche de l'écran est l'affichage de la température et de l'humidité.

(3) La position centrale en bas est composée de quatre boutons de commande.

2. L'introduction du bouton

De gauche à droite dans la position centrale en bas se trouve FD, SET, UP et DOWN.

Rotation des œufs

En statut normal, appuyez brièvement sur le bouton "FD" pour activer la fonction de rotation des œufs.

Réglage

- (1) En mode normal, appuyez brièvement sur le bouton "SET", le contrôleur entre les paramètres de température et d'humidité corrects.
- (2) Appuyez longuement sur le bouton "SET" plus de 3 secondes, le contrôleur pour transformer l'œuf et le réglage correct.
- (3) En mode de réglage, appuyez brièvement sur le bouton "SET" pour entrer le paramètre suivant.

UP

En état de réglage, appuyez brièvement sur "UP", mais ajuste les données du paramètre, appuie longuement sur le bouton "UP" pour continuer à paramétrer.

DOWN

En état normal, appuyez brièvement sur le bouton "DOWN" pour gérer la fonction d'alarme.
En état normal, appuyez brièvement sur le bouton "DOWN" pour régler la date du paramètre en appuyant longuement sur le bouton "DOWN".

Combinaison de UP et DOWN

- a) En mode normal, appuyez sur le bouton "SET" et "UP" de plus de 3 secondes et le régulateur entrera le réglage de température et d'humidité.
- b) En état normal, en appuyant sur "SET" et "DOWN" plus de 3 s, les jours d'incubation sont réinitialisés à 0.
- c) Sous le mode de travail, appuyez sur le bouton "UP" et "DOWN" pendant 5 secondes pour réinitialiser tous les paramètres à la valeur par défaut.

Remarque : Dans le mode de réglage, si aucune opération de l'utilisateur ne dure plus de 10 secondes, le système enregistre les paramètres que j'ai modifiés et quitte automatiquement le mode de réglage.

3. Sous le mode de travail, appuyez sur le bouton "SET" et l'utilisateur peut définir le paramètre de température et d'humidité de base (l'utilisateur doit seulement définir les paramètres de base, tous les autres paramètres dans une plage différente seront ajustés en conséquence et automatiquement)

No.	Nom du paramètre	ID de paramètre	Réglage	Valeur par défaut
1	Température de base	PP(P2)	0-99.9°C	37.8
2	Humidité de base	HH(H2)	0-99%	65%

4. Sous le mode de travail, appuyez sur le bouton "SET" et "UP" pendant 3 secondes, et l'utilisateur pourrait régler la température et l'humidité à différents niveaux (tous les paramètres de tous les niveaux sont définis correctement. Laissez-le tel quel s'il vous plaît, sauf si vous êtes un métier)

No.	Nom du paramètre	ID de paramètre	Réglage	Valeur par défaut
1	Température pour alarme si supérieure	P1	0-99.9°C	38.6
2	Température pour allumer le ventilateur	P2	0-99.9°C	37.8
3	Température pour stopper le chauffage principal	P3	0-99.9°C	37.5
4	Température pour allumer le chauffage principal	P4	0-99.9°C	37.0
5	Humidité pour alarme si finie	H1	0-99%	80%
6	Humidité pour stopper le mouillage	H2	0-99%	65%
7	Humidité pour allumer le mouille	H3	0-99%	60%
8	Humidité pour alarme si inférieure	H4	0-99%	40%

5. Sous le mode de travail, appuyez sur le bouton "SET" pendant 3 secondes et l'utilisateur pourrait définir le rafraîchissement de l'air de rotation d'œuf, le paramètre d'étalonnage etc.

No.	Nom du paramètre	ID de paramètre	Réglage	Valeur par défaut
1	Période de rotation œufs	F1	00:00-23:59	01:59
2	Durée de rotation	F2	0-999seconds	15seconds
3	Calibrage de la température	F3	Ajustez selon le capteur d'humidité	

4	Calibrage de l'humidité	F4		
5	Période d'incubation	F5	1-99days	0 days

E. Les fonctions :

1. Fonctions liées au contrôle de la température (TH1 est la température dans la boîte d'incubateur)

- (1) Alarme de surchauffe : si $TH1 > P1$, le système déclenche l'alarme, allume l'indicateur et allume l'alarme, si $TH1 < P1$, le système désactive la fonction d'alarme.
- (2) Alarme de basse température : si $TH1 < P4$, le système déclenche une alarme, allume l'indicateur et déclenche l'alarme sonore : si le système $TH1 > P4$ désactive la fonction d'alarme.
- (3) Chauffage principal : si $TH < P3$, le système démarre le chauffage principal ; si $TH1 > P2$, le système arrête le chauffage principal.

2. Fonctions liées au contrôle de l'humidité (RH1 est l'humidité dans la boîte d'incubation)

- (1) Alarme de sur humidité : si $RH1 > H1$, le système déclenche une alarme, allume l'indicateur et déclenche un signal sonore ; Si $RH1 < H1$, le système désactive la fonction d'alarme.
- (2) Fonction d'humidification : si $RH1 < H3$, le système démarre l'humidificateur : si $RH1 > H2$, le système arrête l'humidificateur
- (3) Alarme humidité inférieure: si $RH1 < H4$, le système déclenche l'alarme, Si le système $RH1 > H4$ désactive la fonction d'alarme.

3. Fonctions liées à la rotation des œufs

- (1) Rotation manuel des œufs : En mode de travail, appuyez sur le bouton "FD" pour activer manuellement la fonction œuf. Le temps de l'œuf F2 s'arrête automatiquement ; ou encore, appuyez sur le bouton FD "pour arrêter.
- (2) Rotation automatique des œufs : tournez alternativement les œufs à gauche et à droite selon la période F1 et la durée F2.
- (3) Lorsque F2 est réglé sur 0 et que le paramètre de réglage de la température et de l'humidité est affiché, le temps de rotation de l'œuf peut être obtenu via l'interrogation.

4. Numéro de la journée d'incubation

- (1) Le nombre de jours d'incubation augmentera de 1 après chaque 24 heures depuis la mise sous tension du système.
- (2) Les jours d'incubation peuvent être affichés par le bouton, les paramètres de F5, qui peuvent être ajustés par le bouton "UP", "DOWN" ; Rétention des fragments après la période d'incubation.
- (3) Le nombre maximum de jours d'incubation est de 99. Le nombre commencera à nouveau à partir de 0 après avoir passé 99.

5. Supprimer l'alarme manuellement

Lorsque l'alarme se déclenche, l'utilisateur peut le couper en appuyant sur le bouton « DOWN » et en appuyant à nouveau sur le bouton. Le voyant d'alarme sera toujours allumé pendant la période d'alarme.
Remarque : le premier cycle de la machine ne déclenche pas d'alarme.

6. Fonction d'étalonnage

Les capteurs de température et d'humidité peuvent apparaître comme une déviation après une utilisation de longue date. À ce moment-là, l'utilisateur peut les calibrer à l'aide du thermomètre précis et du compteur humidité. Lorsque F3 est affiché, appuyez sur le bouton "UP" ou "DOWN" pour calibrer la température ; Lorsque F4 est affiché, appuyez sur le bouton "UP" ou "DOWN" pour étalonner l'humidité.

7. Fonction de réinitialisation

En mode de travail, appuyez sur le bouton "UP" et "DOWN" pendant 5 secondes, puis tous les paramètres seront réinitialisés aux valeurs par défaut après un bip.

8. Indicateur d'erreur du capteur

S'il y a des problèmes dans le capteur de température ou si le capteur n'est pas disponible, la fenêtre d'affichage de la température indique EEE et en même temps le chauffage principal, le chauffage d'appoint et le ventilateur de surchauffe cessent de fonctionner. Si la fenêtre d'affichage de l'humidité indique EE et, en même temps, l'humidificateur ne fonctionne plus. Il y aura des avertissements sonores, quel que soit le capteur qui ne fonctionne pas correctement.

Renseignements client :

NOM :	
PRENOM :	
TEL :	
EMAIL :	
PRODUIT :	
REF PRODUIT	
N° COMMANDE/SERIE (Inscrit sur le carton ou sur l'étiquette) :	

Détail de la réclamation :

[illegible]

- Fiche réclamation dûment remplie
- Photos et vidéos attestant de la panne/dysfonctionnement
- Si pièce manquante : Lettre / numéros de la pièce et nombre de pièce manquante (cf : le manuel)
- Facture CDISCOUNT

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES APRES-VENTE

1.1. Conditions générales.

1.2. SAV.

Le service après-vente sera pris en charge par GPS Monaco Group auprès du consommateur utilisateur final (le « Client »), client de l'acheteur-distributeur CDISCOUNT des Produits (le « Distributeur »).

2. Garantie

2.1. Garantie légale de conformité.

2.1. Garantie légale de conformité:
Conformément aux articles L.211-4 et suivants du Code de la consommation, seul le Distributeur assure au

consommateur la garantie légale de conformité pendant une durée de deux ans sur les Produits qu'il leur vend, à compter de la délivrance du Produit. Cette obligation relève de la seule responsabilité juridique du Distributeur et ne saurait être imputée à GPS Monaco GROUP.

2.1.1. Texte de loi.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-15 du Code de la consommation, les articles L. 211-4, L. 211-5 et L. 211-12 dudit code ainsi que l'article 1641 et le premier alinéa de l'article 1648 du code civil, sont reproduits ci-après :

Article L211-4

« Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L211-5

« Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L211-12

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article 1641

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

2.2.1. Période de garantie.

La durée de la garantie conventionnelle des Produits est de :

- (i) Deux pour les produits type animalerie, jardin, BBQ ;
- (ii) Six mois pour les batteries ;

La période de garantie commence à courir à compter du jour d'achat du Produit.

En application de l'article L.211-16 du Code de consommation, toute période d'immobilisation du Produit en SAV d'au moins sept jours pour une remise en état couverte par la garantie conventionnelle viendra s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir à la date de la demande d'intervention du Client ou de la mise à disposition pour réparation du Produit en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

2.2.2. Réparation ou remplacement.

Si pendant la période de garantie, le Produit s'avère défectueux en raison d'une défaillance du matériel ou de sa fabrication, GPS Monaco GROUP s'engage à assurer la réparation ou le remplacement, sans facturer la main-

d'œuvre et les pièces. GPS Monaco GROUP se réserve le choix discrétionnaire, en fonction du coût engendré, de réparer le Produit ou de le remplacer par un modèle identique ou équivalent, ou de rembourser le produit.

2.2.3. Conditions.

La réparation, le remplacement ou le remboursement sera effectué, uniquement sur présentation des documents suivants par email à sav@gps-group.fr :

- fiche de réclamation dûment remplie ;
- copie de la facture CDISCOUNT, indiquant la date d'achat, le type du Produit, a référence du modèle et le nom du Distributeur ;
- le numéro de série de la commande (numéros de commande figurant sur le carton) ;
- Photos ou vidéo attestant de la panne, casse ou autre.

Nos services rentreront en contact avec vous après étude de votre dossier de réclamation sous 72h

Si, nos services reviennent vers vous pour le renvoi de votre produit pour analyse, ces documents sont à joindre impérativement au Produit lors de l'envoi.

GPS Monaco GROUP pourra refuser sa garantie, si les documents mentionnés ne sont pas présentés ou si les informations qu'ils contiennent sont incomplètes, illisibles ou incohérentes.

2.2.4. Exclusions de garanties.

La garantie GPS Monaco group n'est pas applicable dans les cas suivants :

- Usure normale des Produits ;
- Frais de renvoi du produit
- Frais d'analyse de panne dans le cas où la défaillance du produit serait liée à une mauvaise utilisation ou réparation ou modification.
- Coûts de transports et tous les risques encourus lors du transport ayant un rapport direct ou indirect avec la garantie du Produit ;
- Installation ou utilisation du Produit en contradiction avec les standards techniques ou de sécurité en vigueur et notamment utilisation contraire aux instructions fournies dans le guide d'utilisation ou dans les consignes de sécurité ;
- Modifications ou réparations effectuées en dehors des personnes agréées par GPS Monaco GROUP ;
- Remplacement des consommables telle que batteries, rotofil, lames, accessoires (liste non exhaustive) ;
- Numéro de série, étiquette ou plaque signalétique, arraché, illisible, non disponible ;
- Accessoire non conforme ou endommagé ;
- Acte volontaire, négligence ou faute du Client (utilisation ou entreposage contraire aux instructions, anormal ou inapproprié, fausse manœuvre, etc.) ;
- Causes extérieures au Produit, telles que (sans que cette liste soit limitative) : foudre, incendie, surtension électrique, immersion, intempérie etc ;

D'une manière générale, les différents Produits GPS Monaco GROUP sont conformes à différentes normes européennes. Les différents modèles de Produits répondent à des normes différentes.

• En ce qui concerne les intrusions de corps solides et liquides, la garantie GPS Monaco GROUP sera exclue lorsque l'utilisation du Client révèle des conditions d'utilisation excédant l'indice de protection applicable au Produit en cause ;

• En ce qui concerne la chute ou le choc des Produits, la garantie GPS Monaco GROUP sera exclue lorsque l'utilisation du Client révèle des conditions d'utilisation non conformes à l'usage normal, raisonnable et/ou approprié des produits (à titre indicatif, choc volontaire, acte négligeant, etc.)

Le rapport du service technique et le constat justifiant l'exclusion font foi et seront opposables au Client.

2.2.5. Produits hors garanties.

En cas d'exclusion de garantie, pour quelle que raison que

ce soit (délai, conditions non remplies, etc.) :

(i) Le rapport du service technique sera accompagné d'un devis et d'un constat justifiant de l'exclusion ;

En cas de refus du devis de réparation avec restitution du Produit par le Client, des frais de gestion et d'expédition seront facturés à hauteur de 50 euros TTC.

En cas de refus de devis et non-paiement des frais dans un délai de 90 jours à compter de la date de réception du devis, le Produit sera considéré comme abandonné par le Client et pourra être détruit par le réparateur agréé ou GPS Monaco GROUP, auquel cas aucun dédommagement ne pourra être demandé à GPS Monaco GROUP.

(ii) La demande de réparation du Produit par le Client fera l'objet d'une facturation des frais de réparation, de gestion et de port, auprès du Client.

3. Garantie après réparation

3.1. Durée.

La garantie des réparations effectuées par GPS Monaco GROUP est d'une durée de six mois à compter de la date de réexpédition et s'applique exclusivement sur la ou les fonctions objet de la précédente intervention, à l'exclusion de toute autre.

3.2. Frais.

Les frais de port, d'emballage, d'assurance, d'expédition sont à la charge du Client. Les frais de réexpédition sont à la charge de GPS Monaco GROUP.

4. Mise en œuvre de la garantie

4.1. Conditions.

Outre les cas d'exclusions et de délais, la mise en œuvre de la garantie suppose le respect par le Client des conditions stipulées à l'article 2.2.3. Notamment, le Client devra communiquer la fiche de réclamation SAV dûment signé accompagné des documents indiqués.

4.2. Contact.

La demande d'intervention devra être adressée, dans un délai de 48 heures à compter de la découverte de la défaillance ma email à sav@gps-group.fr.

La demande d'intervention devra spécifier en détail, pour chaque Produit, le dysfonctionnement constaté et le détail de la prestation demandée.

5. Garantie spécifique GPS Monaco GROUP panne au déballage.

5.1. Définition.

Cette garantie s'applique uniquement aux cas de panne du Produit lors de sa mise en service. En fonction de la nature de la panne, des stocks disponibles et du souhait du Client, cette garantie couvre la réexpédition du Produit réparé ou d'un produit d'échange de valeur équivalente, sous 60 jours ouvrés.

5.2. Mise en œuvre.

Cette garantie doit être signalée dans un délai de 5 jours francs à compter du jour d'achat du Produit, dans les conditions stipulées à l'article 2.4.2 ci-dessus, avec une description précise du problème rencontré avec le Produit.

5.3. Dès réception de la demande et si le Produit rentre dans la garantie de la panne au déballage, GPS Monaco GROUP adressera au Client un numéro d'accord de retour. Le Produit devra être retourné non utilisé dans son emballage d'origine même si celui-ci a été ouvert. Il devra être accompagné de tous ses accessoires et accompagnée des documents indiqués à l'article 2.2.3 ;

Si le Produit ne correspond pas à une panne au déballage, il sera (i) retourné, aux frais du Client, ou (ii) requalifié sous

le motif adéquat.

5.4. Exclusions.

La garantie GPS Monaco GROUP panne au déballage n'est pas applicable dans les cas suivants

- Panne au déballage non avérée après diagnostic de la panne par les services GPS Monaco GROUP ;
- Panne imputable à une mauvaise utilisation du Produit ;
- Produits ouverts ou démontés ou utilisés ;
- Dommages, pannes, défaillances ou défauts imputables à des causes d'origine externe (transport, entreposage...) ;
- Dommages dus à la corrosion, à l'oxydation ;
- Dommages dus à un problème d'alimentation externe au Produit (par exemple, branchement sur une prise défectueuse).

